Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 73 (1947)
Heft: 23

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

73e année 8 novembre 1947 N° 23

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :
Suisse : 1 an, 20 francs
Etranger : 25 francs
Pour sociétaires :
Suisse : 1 an, 17 francs
Etranger : 22 francs
Prix du numéro :
1 Fr. 25
Pour les abonnements s'adresser à la librairie F. Rouge & Cie, à Lausanne.

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. Neeser, ingénieur, à Genève ; Vice-président : G. Epitaux, architecte, à Lausanne ; secrétaire : J. Calame, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg :* MM. L. Hertling, architecte ; P. Joye, professeur ; *Vaud :* MM. F. Chenaux, ingénieur ; † E. Elskes, ingénieur ; E. d'Okolski, architecte ; A. Paris, ingénieur ; Ch. Thévenaz, architecte ; *Genève :* MM. L. Archinard, ingénieur ; E. Martin, architecte ; E. Odier, architecte ; *Neuchâtel :* MM. J. Béguin, architecte ; G. Furter, ingénieur ; R. Guye, ingénieur ; *Valais :* M. J. Dubuis, ingénieur ; D. Burgener, architecte.

Rédaction : D. Bonnard, ingénieur, Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Publicité :
TARIF DES ANNONCES
Le millimètre (larg. 47 mm.) 20 cts.
Réclames : 60 cts. le mm. (largeur 95 mm.)
Rabais pour annonces répétées.
ANNONCES-SUISSES S.A.
5, rue Centrale Tél. 2.33.26
LAUSANNE
& Succursales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE
A. Stucky, ingénieur, président ; M. Bridel ; G. Epitaux, architecte ; R. Neeser, ingénieur.

SOMMAIRE : *Concours d'architecture pour l'étude d'un bâtiment de la Maison de repos des Cercles de Grandson et Concise. — Concours d'architecture pour l'étude d'un bâtiment du Crédit foncier vaudois, à Aigle. — Le problème du logement en Suisse*, par J.-P. Vouga, architecte. Bibliographie. — Carnet des concours. — Service de placement. — Nouveautés, Information.

Concours d'architecture pour l'étude d'un bâtiment de la Maison de repos des Cercles de Grandson et Concise.

Extrait du programme :

Le bâtiment projeté doit permettre le logement et l'entretien d'une cinquantaine de pensionnaires de condition sociale très différentes, répartis en deux divisions nettement séparées pour hommes et femmes, de vingt-cinq lits chacune.

Le bâtiment comprendra : Locaux de services (caves, fruitier, chauffage, eau chaude, soute, buanderie, étendage, lingerie, repassage, cuisine, office, économat, réfectoire du personnel, infirmerie-pharmacie, office, etc.). Locaux communs de pensionnaires (2 réfectoires de 25 places, 2 chambres de lecture, 1 fumoir, 2 à 3 petites chambres de réception). Chambres des pensionnaires. Appartement du gérant. Bureau. Chambres du personnel. Locaux sanitaires.

Les concurrents devaient étudier avec soin l'implantation du bâtiment. Celui-ci ne devait pas avoir l'aspect d'une infirmerie ; le plan devait être composé sans rigidité.

Extrait du rapport du jury :

Le jury chargé d'examiner les projets présentés pour l'étude d'un bâtiment à l'usage d'une maison de repos pour vieillards sur la propriété sise aux Combes, près Grandson, s'est réuni les 3 et 4 septembre 1947, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, à Grandson.

Il était composé de MM. H. Guignet, syndic, président ; R. Rubattel, conseiller d'Etat ; E. d'Okolski, architecte ; J. Tschumi, architecte, professeur à l'Ecole d'architecture ; W. Baumann, architecte ; Ed. Virieux, architecte cantonal ; C. Oyex, ingénieur, ainsi que des suppléants MM. Charles Brugger, architecte, et Louis Bourquin, ancien député, ce dernier empêché.

Le jury a constaté que vingt projets avaient été présentés dans les délais prévus.

Après un examen général des projets, il s'est rendu sur le terrain pour une inspection approfondie des lieux. Il a procédé ensuite à un premier tour d'élimination, au cours duquel quatre projets ont été écartés, pour insuffisance manifeste.

L'examen méthodique des seize projets restants a conduit le jury à éliminer, dans un deuxième tour, six projets de qualité encore insuffisante au point de vue de la conception des plans et de la composition générale.

Le jury procède ensuite à un examen analytique complet des dix projets restants, et décide qu'une critique détaillée sera faite pour chacun d'eux.

L'examen détaillé des projets conduit à un troisième tour d'élimination, au cours duquel quatre projets sont écartés.

Le classement définitif, comprenant les six projets restants, s'établit comme suit : 1er rang, projet « N° 235 » ; 2e rang, projet « Philémon et Baucis III » ; 3e rang, projet « Motto Oui » ; 4e rang, projet « Oneil » ; 5e rang, projet « Philémon et Baucis I » ; 6e rang, projet « Av 2 ».

Le jury décide de l'attribution des prix et des achats, constate qu'aucun des projets classés ne peut être exécuté sans subir des modifications. Il estime cependant que l'auteur du projet classé en premier rang pourrait entrer en ligne de compte pour l'exécution.

Le jury estime qu'il est désirable d'orienter les chambres des pensionnaires au sud-est, de manière à leur donner le soleil matinal et la vue sur le lac. En outre, les réfectoires devraient être placés au rez-de-chaussée, en liaison aisée avec

(Voir suite page 308).

CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'UN BATIMENT DE LA MAISON DE REPOS DES CERCLES DE GRANDSON ET CONCISE

1er prix, projet « nº 235 », MM. *R. Pahud* et *R. Mamin*, architectes, à Lausanne. — Collaborateur : M. *E. Vuilleumier*.

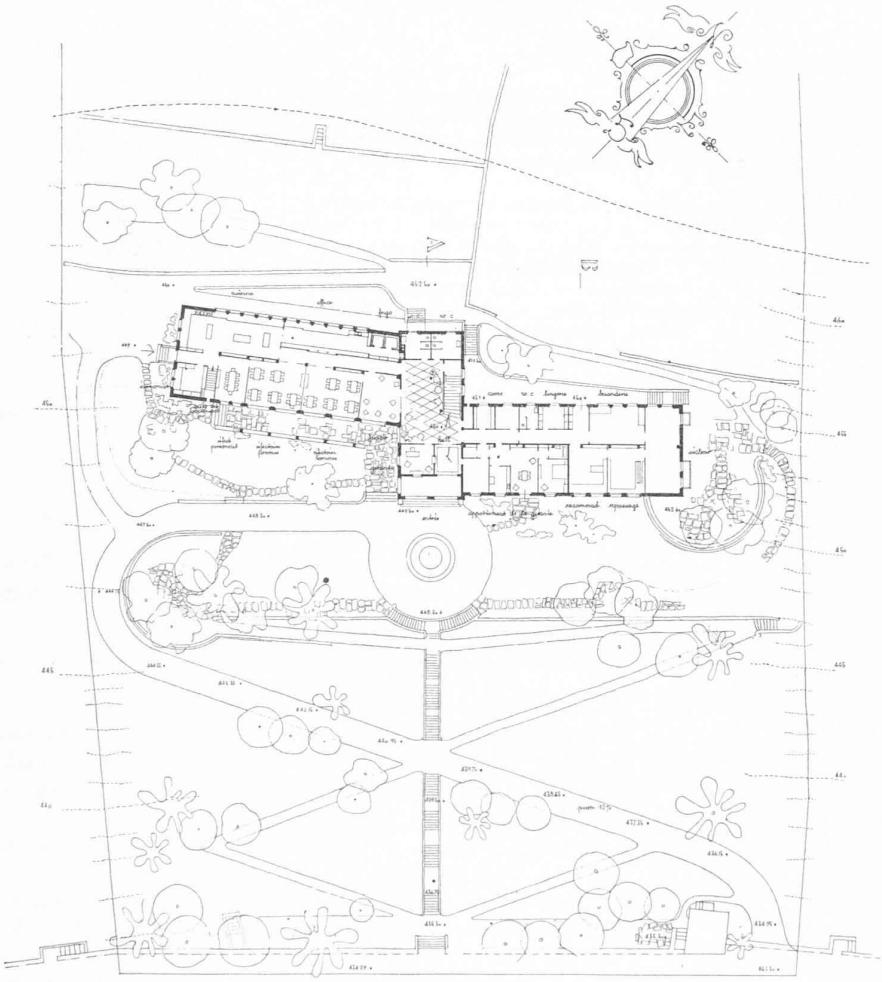

Plan de situation et rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 800.

Jugement du jury :

Le projet d'aménagement des jardins et de la voie d'accès est bien étudié.

Le bâtiment est bien placé dans la propriété. Il est regrettable qu'une partie des chambres soient détournées de la vue du lac. En outre, l'ensoleillement du matin y manquerait. Bonnes dispositions intérieures, cependant les services de cuisine et de buanderie devraient être groupés. L'installation du personnel dans des mansardes est critiquable.

La composition du motif central de la façade principale n'est pas très heureuse, en plan et en façade. En outre, il est regrettable que les toitures des deux ailes aient des pentes différentes.

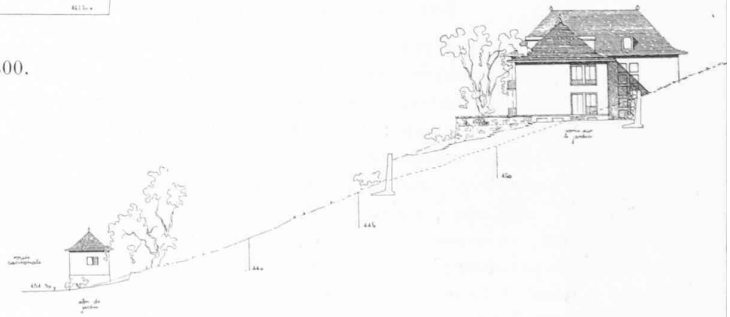

Façade est. — Echelle 1 : 800.

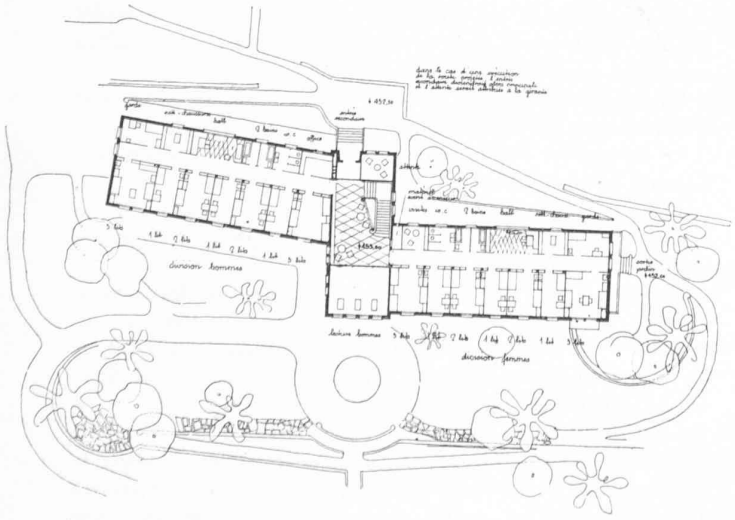

Premier étage. — Echelle 1 : 800.

Façade principale. — Echelle 1 : 800.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'UN BATIMENT DE LA MAISON DE REPOS DES CERCLES DE GRANDSON ET CONCISE

2e prix, projet « Philémon et Baucis III », MM. *Quillet, Perrelet* et *Stalé*, et *Keller*, architectes, à Lausanne.

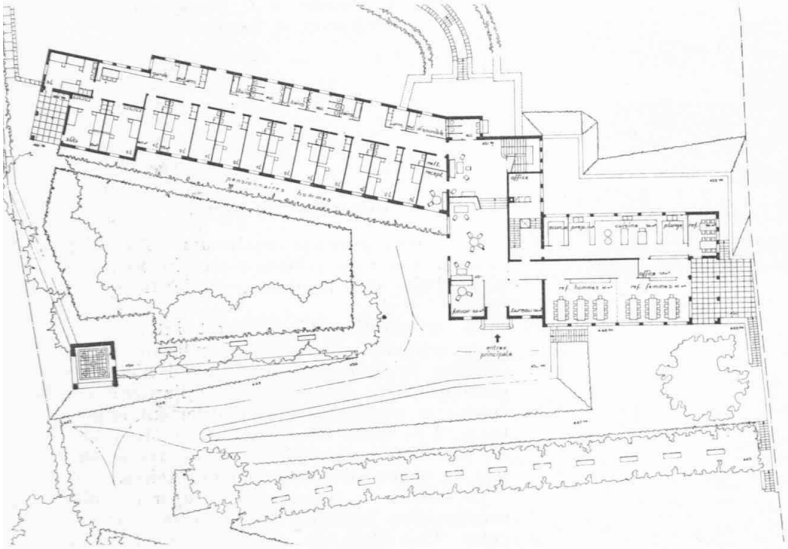

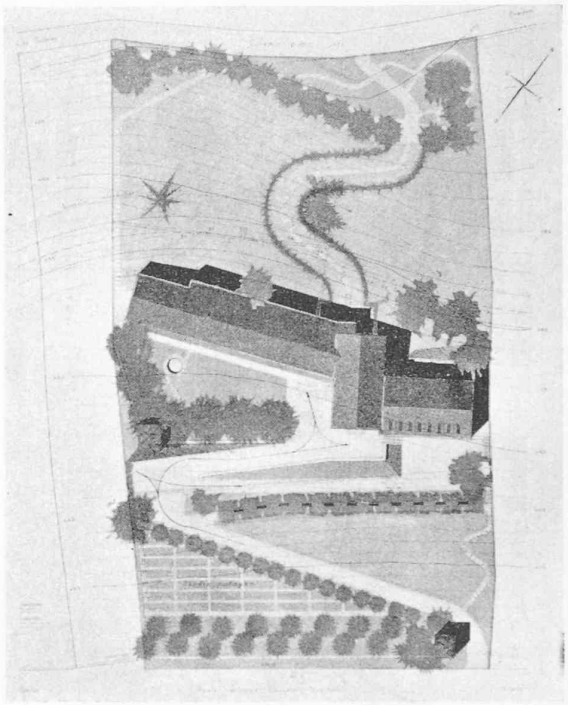

Plan de situation. — Echelle 1 : 1600.

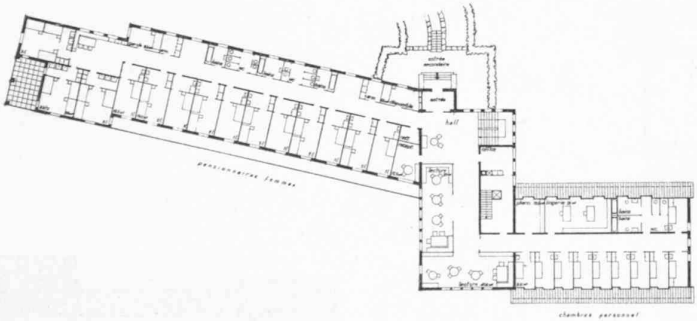

Rez-de-chaussée et premier étage. — Echelle 1 : 800.

Jugement du jury :

L'extrême développement en longueur du bâtiment amène celui-ci trop près des limites de la propriété. L'espace qui devrait être consacré au jardin d'agrément est encombré par deux voies de circulation superposées. On regrette que l'entrée de service ne soit pas au niveau des cuisines. La circulation carrossable n'est pas très aisée.

Excellente distribution générale, groupant bien les divers éléments demandés. Il est très regrettable que les chambres des pensionnaires soient détournées de la vue du lac. En outre, l'ensoleillement du matin leur manque, d'autant plus qu'elles sont assombries par le balcon et l'avant-toit. L'escalier de service est mal disposé. L'office qui dessert les étages est mal relié à la cuisine. La salle de lecture des hommes à l'étage des femmes est mal placée. Les chambres mansardées du personnel dans la toiture sont critiquables.

Le projet ne permet pas d'agrandissement futur éventuel. Très bonne étude d'ensemble de grande tenue, façades très correctement composées.

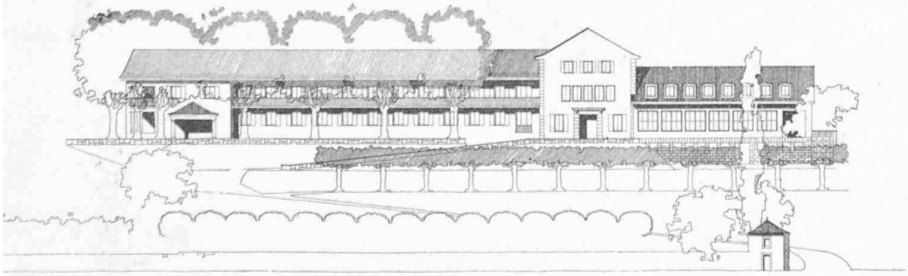

Façades sud et sud-ouest. — Echelle 1 : 800.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'UN BATIMENT DE LA MAISON DE REPOS DES CERCLES DE GRANDSON ET CONCISE

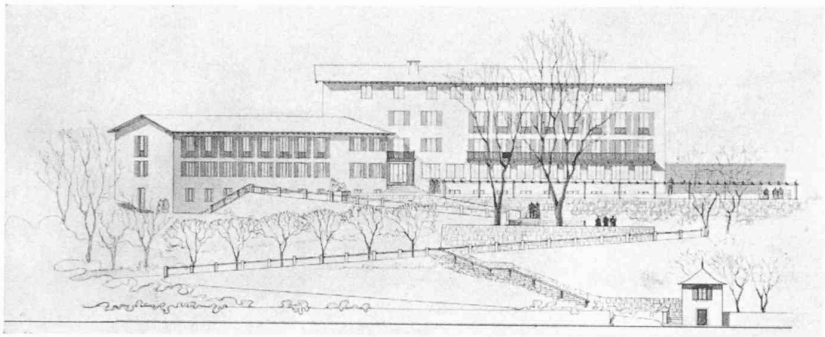

Façade sud. — Echelle 1 : 800.

3e prix,
projet « Motto Oui »,
MM. *A. Berguer* et *R. Haemmerli*,
architectes, à Lausanne.

Jugement du jury :

Les aménagements extérieurs sont bien étudiés. Bonne orientation des bâtiments, toutefois l'aile des hommes regarde trop vers l'est.

La distribution générale est intéressante, mais comporte de graves insuffisances. La position de la cuisine au sous-sol n'est pas pratique. Les dégagements à l'arrière des cuisine et réfectoires sont inutilement importants. Une autre disposition de cette partie du bâtiment aurait permis de mettre la cuisine au même niveau que les réfectoires.

Le fumoir ne devrait pas occuper l'emplacement d'un hall que l'on traverse pour circuler. Une pièce de réception manque. La façade sud est bien étudiée.

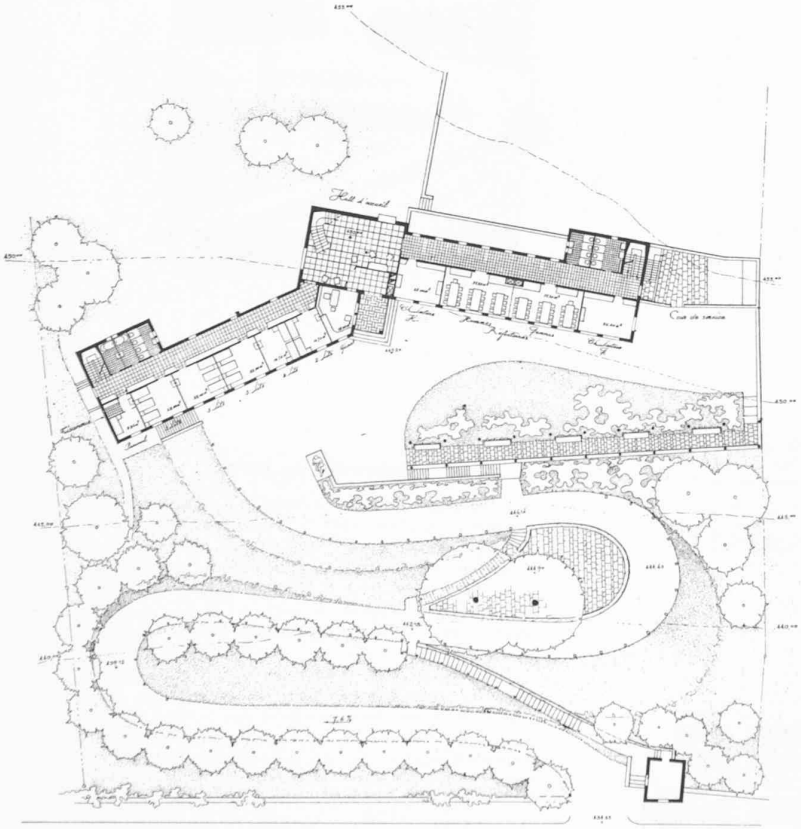

Rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 800.

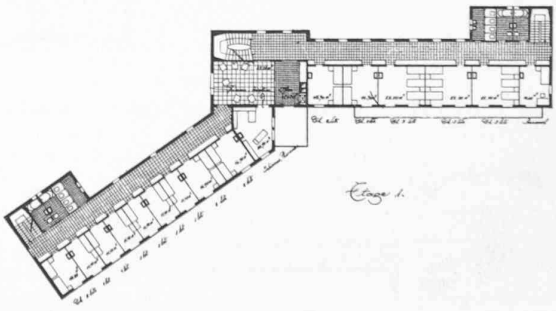

Premier étage. — Echelle 1 : 800.

(Suite du rapport du jury)

le jardin. La cuisine et ses locaux annexes devraient être au même niveau que les réfectoires pour simplifier le service. Il importe que les voies d'accès soient en pente douce.

Ayant ainsi arrêté les conclusions de son rapport et signé le procès-verbal des décisions prises, le jury procède à l'ouverture des enveloppes, qui révèlent les noms des lauréats comme suit :

1er prix : 2500 fr., projet « No 235 », MM. *R. Pahud* et *R. Mamin*, architectes, à Lausanne. M. *E. Vuilleumier*, collaborateur.

2e prix : 2300 fr., projet « Philémon et Baucis III », MM. *Quillet*, *Perrelet* et *Stalé* et *Keller*, architectes, à Lausanne.

3e prix : 1800 fr., projet « Motto Oui », MM. *A. Berguer* et *R. Haemmerli*, architectes, à Lausanne.

4e prix : 1400 fr., projet « Oneil », M. *F.-J. Meyrat*, architecte, à Lausanne.

et ceux des auteurs des deux projets préposés à l'achat : M. *M. Piccard*, architecte, à Lausanne, et MM. *Cruchet* et *Eichhorn*, architectes, à Lausanne.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'UN BATIMENT DE LA MAISON DE REPOS DES CERCLES DE GRANDSON ET CONCISE

4e prix, projet « Oneil », M. *F.-J. Meyrat*, architecte, à Lausanne.

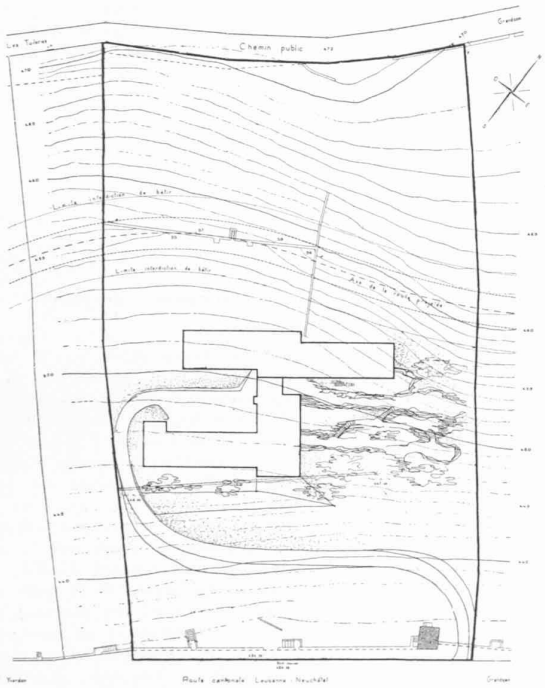

Plan de situation. — Echelle 1 : 1600.

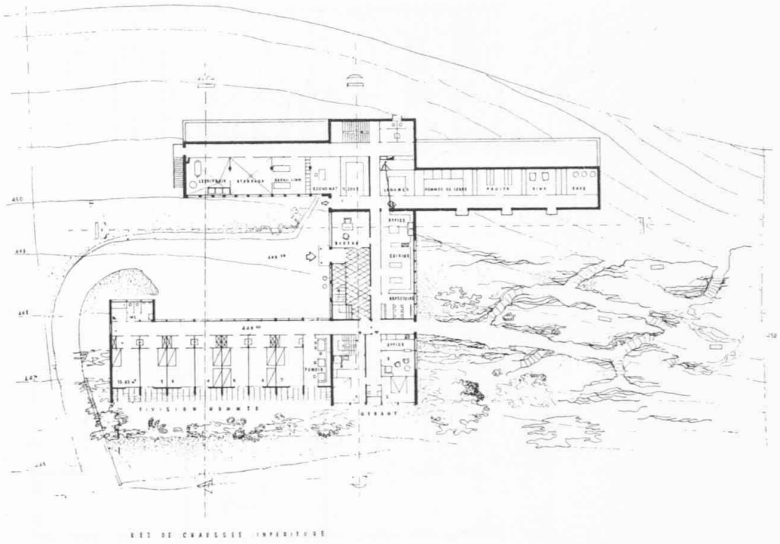

Rez-de-chaussée inférieur. — Echelle 1 : 800.

Jugement du jury :

Implantation et dispositions d'ensemble originales, s'adaptant bien au terrain ; cependant la position de l'entrée principale dans la cour à l'arrière n'est pas très heureuse. L'aménagement des abords est trop sommairement étudié.

La distribution intérieure par corps de bâtiments est judicieuse ; toutefois la liaison entre le hall d'entrée et le couloir de la division Hommes est étriquée. Le hall et l'escalier du nord sont mal éclairés.

Bon équilibre des masses. La nature des façades n'est pas lisible. Projet intéressant.

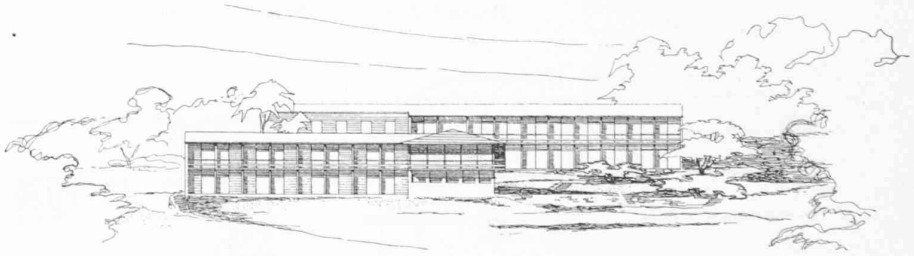

Façade sud-est. — Echelle 1 : 800.

Concours d'architecture pour l'étude d'un bâtiment du Crédit foncier vaudois, à Aigle

Extrait du programme :

Le bâtiment projeté devait comporter : *Au sous-sol*, des locaux pour chambre forte et archives ; au *rez-de-chaussée*, une entrée pour les locataires, les locaux avec l'agence (entrée, hall public, quatre guichets, bureau des employés pour six personnes, bureau de l'agent, salle de conférence, entrée secondaire en correspondance avec la cage des escaliers des locataires). La surface nécessaire pour les locaux de l'agence est d'environ 160 m². Le solde utilisable de la surface du rez-de-chaussée sera aménagé en bureaux, magasins et locaux accessoires. Une extension future de locaux de l'agence doit être prévue.

Aux premier et deuxième étages il sera prévu des appartements de deux à quatre chambres.

Il est précisé que le maître de l'ouvrage ne recherche pas nécessairement un rendement locatif maximum de cette construction. Le jury attachera la plus grande importance à l'étude d'un projet harmonieux et bien équilibré, exprimant parfaitement la destination principale de l'immeuble.

Extrait du rapport du jury :

Le jury chargé d'examiner les projets présentés au concours pour l'étude d'un bâtiment du Crédit Foncier Vaudois à Aigle, s'est réuni les 20, 23, 25, 27 et 30 juin 1947, au foyer du Comptoir Suisse à Lausanne.

Il était composé de MM. Ed. Cerez, directeur du Crédit Foncier Vaudois ; C. Oyex, ingénieur, membre du Conseil de surveillance de cet établissementl; E. d'Okolski, architecte ; J. Tschumi, architecte, professeur à l'Ecole d'architecture ; C. Brugger, architecte, ainsi que des suppléants : MM. E. Beboux, architecte et G. Duboux, administrateur. M. E. Dupraz, chef du service au Crédit Foncier Vaudois, fonctionnait comme secrétaire.

Après un examen général des projets, le jury procède à

CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'UN BATIMENT DU CRÉDIT FONCIER VAUDOIS, A AIGLE

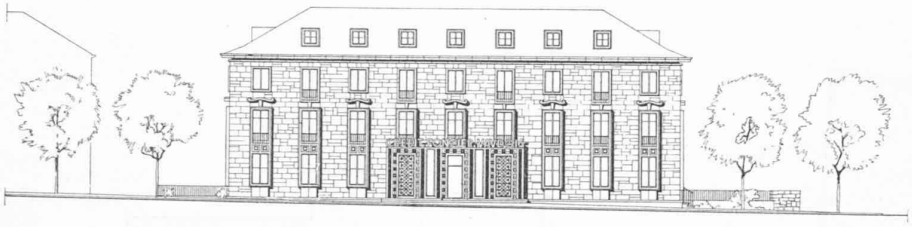

Façade ouest. — Echelle 1 : 500.

1er prix,
projet « Demi grand Aigle »,
M. *A. Chappuis*, architecte,
à Vevey.

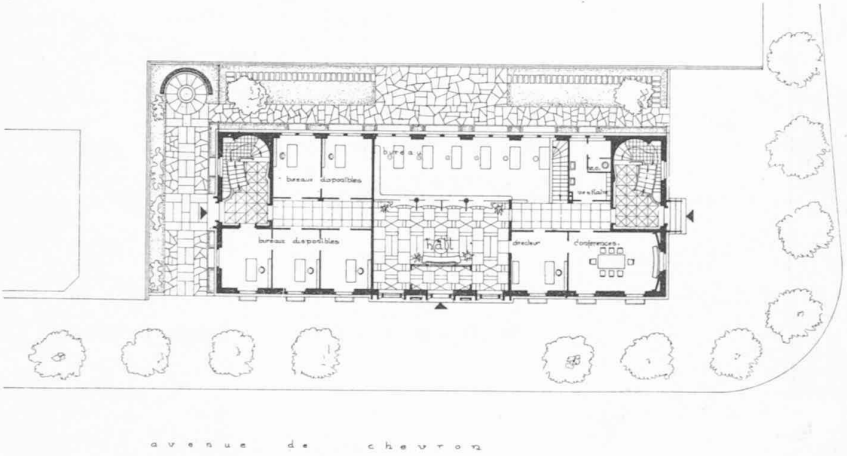

Rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 500.

Coupe et plans des 1er étage, combles et sous sol.
Echelle 1 : 500.

Jugement du jury :

L'entrée principale de l'agence est bien située dans l'axe du bâtiment, ainsi que les entrées d'appartements sur les façades latérales de la construction. Bonne solution pour les locaux de l'agence. Les locaux sont bien disposés et aménagés. Le hall public est bien éclairé ; il est tout au plus un peu trop grand à la première étape. Le tambour d'entrée est cependant insuffisamment étudié. Le bureau de l'agent et la salle des conférences sont bien placés. L'extension est facile et ne provoque aucun changement important. La descente aux safes peut être surveillée aisément. Aux sous-sols, bonne disposition de l'aménagement des locaux de l'agence. Les bureaux de location au rez-de-chaussée sont bien compris.

Bonne répartition des appartements, distribution intérieure ingénieuse et bien étudiée. L'appartement dans les combles est cependant trop mansardé.

L'architecture est intéressante, possède du caractère. Toutefois, la liaison des fenêtres de la banque avec celles des appartements est critiquable. Dans les combles, fenêtres insuffisantes pour un bon éclairage.

Construction en harmonie avec le bâtiment voisin. Dans l'ensemble, bonne solution du problème posé.

un premier tour d'élimination au cours duquel ont été écartés dix projets pour insuffisance manifeste ou défauts graves.

L'examen méthodique des vingt-huit projets restants conduit le jury à éliminer, dans un deuxième tour, quatorze projets qui témoignent d'un manque de compréhension de certaines exigences du programme, ou de qualité insuffisante au point de vue architectural.

Le jury procède ensuite à un examen analytique complet des quatorze projets restants, et décide qu'une critique détaillée sera faite pour chacun d'eux.

L'examen détaillé des projets conduit à l'élimination de huit projets, dont les solutions présentées ne sont pas reconnues satisfaisantes.

Sont écartés ensuite, dans un dernier tour, malgré certaines qualités à relever, trois projets.

Le classement définitif, comprenant trois projets restant en liste, s'établit comme suit :

1er prix, projet « Demi grand aigle », 3500 fr ; 2e prix, projet « Banco », 2600 fr ; 3e prix, « Sur des pensers nouveaux », 2400 fr.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'UN BATIMENT DU CRÉDIT FONCIER VAUDOIS, A AIGLE

2e prix, projet « Banco »,
MM. *R. Pahud* et *E. Mamin*, architectes,
à Lausanne.
Collaborateur : M. *H. Vuilleumier*.

Façade ouest. — Echelle 1 : 500.

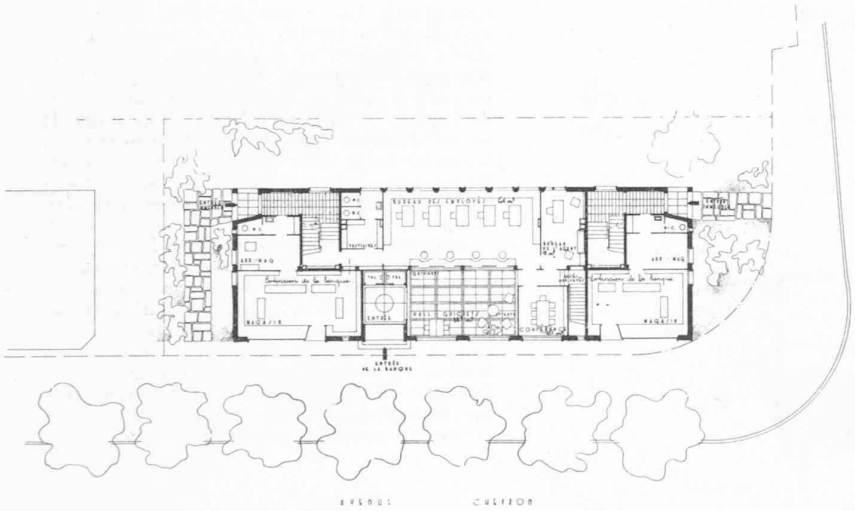

Rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 500.

Jugement du jury :

L'entrée de l'agence, désaxée sur la façade, n'est pas suffisamment exprimée. Les entrées des appartements, situées sur les façades latérales, sont bien comprises. Bonne distribution des bureaux de l'agence. Heureuse solution pour le hall et le bureau principal, mais l'extension proposée est moins bien réalisée. Au sous-sol, les locaux de la banque sont bien compris, quoique quelque peu exigus.

Bonne distribution des appartements, avec quelques défauts dans la disposition des fenêtres dans les chambres d'angle. Les accès aux escaliers d'appartements sont bien placés, mais mal résolus. Les vestibules d'entrée de ces escaliers sont trop exigus. Bonne distribution des combles. Bâtiment de bonne proportion.

Le dessin de l'ossature en façades ne correspond que partiellement au dessin en plan du mur extérieur. Les grands magasins au rez-de-chaussée, prévus de part et d'autre de la banque, nuisent à l'harmonie de la façade.

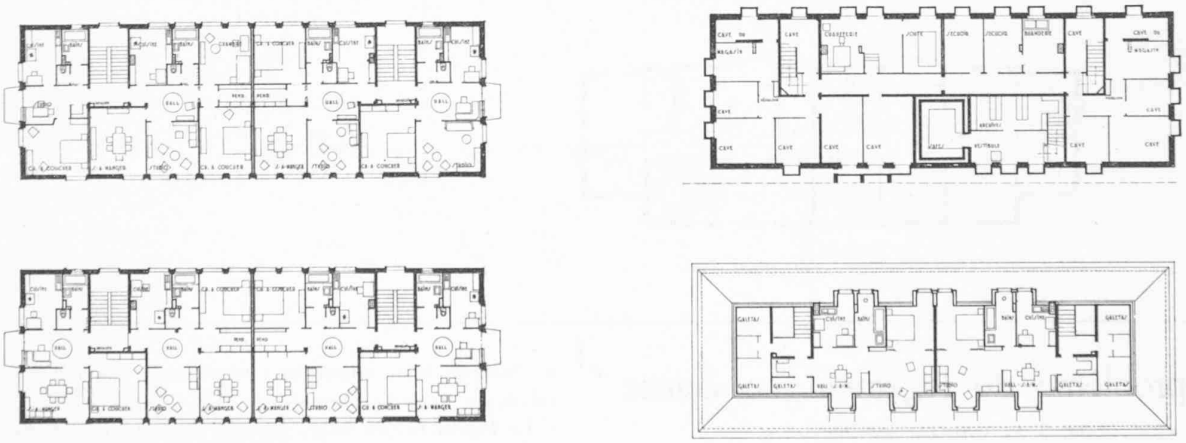

Plans des 1er, 2e étages, du sous-sol et des combles. Echelle 1 : 500.

Le jury constate qu'aucun des projets classés ne pourrait être exécuté sans modifications. Il estime cependant que celui qui a été classé en premier rang pourrait entrer en ligne de compte pour l'exécution. Il regrette toutefois que les trois auteurs primés, comme d'ailleurs presque tous les concurrents, aient prévu les façades en matériaux coûteux (pierre de taille), alors qu'une exécution plus simple aurait pu donner au bâtiment, tout autant et mieux encore, le caractère harmonieux et équilibré demandé.

Aucun des projets non primés ne présente des qualités de plans ou d'architecture suffisantes pour justifier un achat.

Ayant ainsi arrêté les conclusions de son rapport, et signé le procès-verbal des décisions prises, le jury procède à l'ouverture des enveloppes qui révèlent comme suit les noms des lauréats :

1er prix : M. *A. Chappuis*, architecte à Vevey.

2e prix : MM. *R. Pahud* et *E. Mamin*, architectes à Lausanne. Collaborateur : M. *H. Vuilleumier*.

3e prix : MM. *Perrelet* et *Stalé*, *Keller*, *Quillet*, architectes à Lausanne.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'UN BATIMENT DU CRÉDIT FONCIER VAUDOIS, A AIGLE

Façade ouest — Echelle 1 : 500.

3e prix,
projet « Sur des pensers nouveaux »,
par MM. *Perrelet* et *Stalé*, *Keller* et *Quillet*,
architectes, à Lausanne.

Jugement du jury :

Entrée de l'agence dans l'axe du bâtiment bien placée. La solution de placer les entrées des appartements aux deux extrémités de la façade principale n'est pas judicieuse. Bonne répartition des locaux de l'agence. Excellente proportion entre le hall et les bureaux. Celui de l'agent est bien placé, mais trop exigu. Il en est de même pour la salle des conférences. L'emplacement des W.-C. et vestiaires en façade principale est regrettable. L'extension est facile. Les sous-sols de l'agence sont bien compris.

Appartements bien distribués. Leurs accès sont trop largement traités. Combles acceptables.

L'architecture de la façade principale est intéressante, mais la masse du bâtiment est trop lourde par rapport à la construction voisine. Les deux ailes n'ajoutent rien d'intéressant au projet. Les façades postérieures et latérales sont moins heureuses. Les magasins prévus au rez-de-chaussée dans les ailes en retrait du bâtiment sont mal résolus.

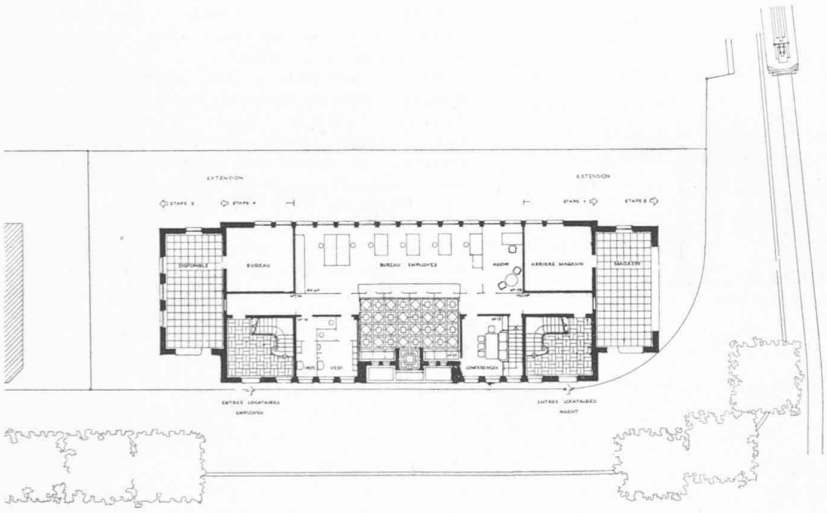

Rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 500.

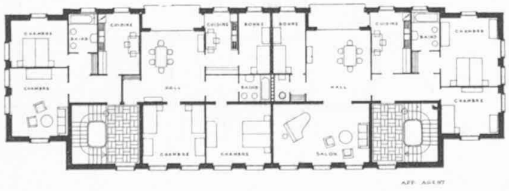

1er étage. — Echelle 1 : 500.

Le problème du logement en Suisse

par J.-P. VOUGA, architecte. [1]

Si l'on entend parler, non de l'habitation des classes aisées de la population, qu'elle soit collective ou individuelle, mais, au contraire, de l'habitation des classes laborieuses, de l'employé ou de l'ouvrier, on peut affirmer que le problème du logement n'a guère de points communs avec les autres problèmes architecturaux. Tout problème d'architecture est un essai de synthèse, selon les lois de l'esthétique, de deux éléments sinon antagonistes, du moins d'essence différente ; d'une part l'espace, ses jeux de volume plastique, d'autre part le programme, ses exigences fonctionnelles. Le logement rompt l'équilibre entre ces groupes d'éléments en donnant au facteur économique une importance qu'il n'a pas à un tel degré dans l'architecture.

Le logement, en effet, présente, économiquement parlant, le caractère d'un objet de série pour la seule raison qu'il n'y a aucun inconvénient à répéter, dans certaines de ses parties, des dispositions heureuses ayant fait l'objet d'études soignées et ayant fait leurs preuves (ce qui n'implique nullement que toute la disposition du logement doive répondre à un schéma, bien au contraire!) mais ce qui a pour effet de substituer aux recherches purement architecturales des études où le problème du prix de revient joue un rôle déterminant.

Le logement est, de plus, un facteur essentiel de la vie sociale. Assurer à chaque habitant un logement décent a toujours été un des buts de toute autorité et pourtant il est facile de constater que cette condition, d'apparence élémentaire, est loin d'être satisfaite dans les cités les plus évoluées. On ne saurait en rendre les architectes reponsables. Le

[1] A l'occasion de l'Exposition internationale de l'urbanisme et de l'habitation tenue à Paris cet été, *M. J.-P. Vouga*, architecte, a rédigé à la demande de la « Revue économique franco-suisse », l'article que l'on va lire et qui a paru au numéro d'octobre 1947 du périodique précité.